



Resiliation de bail pour vente

Par **Clemencet marie ange**, le **01/03/2008 à 10:01**

mon bail a debuté le 1er aout 2002. ma proprietaire desire vendre cette année .

a quelle date exacte doit elle m envoyer la lettre de resiliation de bail?

merci

Par **freesonnerie**, le **01/03/2008 à 16:46**

Bonjour.

Elle devait vous envoyer la lettre avant le 1er février 2008 si j'ai bien compté (6 mois avant la fin du bail de 3 ans)

le premier c'est terminé le 1er aout 2005, il a été authomatiquement reconduit, et donc le nouveau se terminera le 1er aout 2008.

Si vous ne voulez pas quitter le logement, vous avez légalement le droit d'y rester encore 3 ans !

Attendez quand même un second avis, car les lois changent très vite.

Cordialement